

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D’HALIFAX
MRC DE L’ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Sophie-d’Halifax tenue le 3 mars 2026 à 19h à laquelle séance sont présents :

Siège #1 – Pierre Gosselin
Siège #2 – Michel Duperron
Siège #3 – Mathieu Jolibois
Siège #4 – Vincent Beaudoin
Siège #5 – Étienne Vigneault

Est absent :

Siège #6 – Jean Goulet

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire.
Monsieur Jean Langelier, directeur général, greffier et trésorier par intérim est aussi présent.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2-CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour aux conseillers élus du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l’avis tel que requis par la loi.

47-02-26

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - CERTIFICAT DE SIGNIFICATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 4 - DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026
- 5- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Mathieu Jolibois, appuyé et résolu à l’unanimité des membres du conseil que l’ordre du jour soit adopté.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents

48-02-26

4 -DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

Le directeur général et greffier-trésorier fait dépôt du rôle de perception pour la taxation 2026.

5 – PÉRIODE DE QUESTIONS

49-02-26

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Michel Duperron, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle
Maire

Jean Langelier
Directeur général, trésorier et greffier par intérim